

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : **07 octobre 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)**

N° : 1850

**Création de l'emploi
fonctionnel Directeur
Général des Services
d'une collectivité de
2.000 à 10.000 habitants**

5 Membres présents avec voix délibérative :

Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD 84)

2 Pouvoirs :

Sophie VAGINAY RICOURT (CR), excusée, donne pouvoir à Véronique DELFAUX (CR)
Didier REAULT (CD 13), excusé, donne pouvoir à Georges BOTELLA (CR)

2 Membres absents excusés :

Nathalie CHEVILLARD (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) :

Léa LOUARD (CD 84), Carole TOUTAIN (CD 84), Alexandre ABRY (CD 84), Béatrice ORELLE (CD 13), Blanche De LA CRUZ (CD 13), Géraldine POLLET (CR), Valérie RAIMONDINO (CR), Sylvie GAILLARD (CESER), Guy PARRAT (CESER), Karine CAZETTES (CESER), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Philippe PIERRON (Agence de l'Eau), Valérie LEBRAS (NCA), Géraldine BIAU (DREAL), Pascale MAZZOCCHI (Paierie Régionale), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9
Quorum atteint**

- Vu** La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1-1 ;
- Vu** Le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- Vu** Le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,
- Vu** Le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;
- Vu** Le décret 87-1102 du 30 décembre 1987 modifié, relatif à l'échelonnement indiciaire à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux assimilés ;
- Vu** La délibération n° 1841 du 7 octobre 2021 relative à l'assimilation de l'ARPE-ARB à la strate démographique de 2.000 à 10.000 habitants ;
- Considérant** Que le classement de l'ARPE-ARB à la strate démographique 2.000 à 10.000 habitants permet de recruter un Directeur Général des Services soit par voie de recrutement direct sur un poste de catégorie A de la filière technique ou administrative et à défaut par voie contractuelle, soit par voie de mise à disposition à titre onéreux d'un agent de catégorie A de la fonction publique ;

Que dès le changement de présidence début 2021, il a été souhaité de nommer une directrice sur le poste du Directeur Général par intérim pour une période de 6 mois, et que depuis le 16 mars 2021, la directrice de la Direction de la Transition Ecologique et des Territoires assure cet intérim ;

Que la période d'intérim arrivant à échéance le 15 septembre 2021, il est donc proposé au comité syndical de conforter cette organisation et de nommer la Directrice de la Transition Ecologique et des Territoires sur le poste de Directeur Général des Services de l'agence ;

Que cet emploi sera donc pourvu en interne par un agent de catégorie A relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Qu'il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services assimilé à un emploi de Directeur Général des Services d'une collectivité de 2.000 à 10.000 habitants, à temps complet, à compter du 8 octobre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

De créer l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de l'ARPE-ARB conformément à la délibération n° 1841 du 7 octobre 2021 qui assimile le Syndicat mixte de l'ARPE-ARB à une collectivité de 2.000 à 10.000 habitants,

- D'autoriser la Présidente à nommer le Directeur Général des Services par voie de détachement,
- d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 012.

Fait et délibéré à Marseille, le 7 octobre 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT